



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER



N° 11

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 22
 Votants : 29
 Date de la convocation : 1^{er} février 2005

L'an deux mille cinq et le sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMERO, M.M. OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : M. ELLUL en faveur de M. CHARRIERE
 M. CONTE en faveur de M. MUNOZ
 Mme GARCIA en faveur de Mme LABORDE
 M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
 Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO
 Mme RAMON BOTONNET en faveur de LE NGUYEN

GRUPE SCOLAIRE des GARRIGUES

RESTAURANT SCOLAIRE AUTORISATION de PROGRAMME/CREDITS de PAIEMENT - ANNULATION

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Par délibération du 29 septembre 2003, le Conseil Municipal avait décidé de recourir à la procédure de gestion des investissements en autorisation de programme/crédits de paiement, pour l'opération 62 « RESTAURANT SCOLAIRE – GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES ».

Des crédits avaient ainsi été inscrits aux budgets 2003 et 2004.

Les travaux de construction du restaurant scolaire étant entièrement terminés, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler le reliquat de crédits ayant fait l'objet de cette autorisation de programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le 10 FEB. 2005
 et publication

le 10 FEB. 2005

Le Maire